

# Le statut de réfugié sera limité à cinq ans

**Le Conseil des ministres** est tombé d'accord pour mettre fin au droit de séjour illimité des réfugiés. Une décision qui n'a rien d'illégal mais qui interpelle les associations venant en aide aux demandeurs d'asile.

**A**ctuellement, les réfugiés reconnus en Belgique obtenaient un droit de séjour illimité sur notre territoire. Cela ne sera bientôt plus le cas. Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi limitant leur droit de séjour à cinq ans.

Concrètement, au bout de cinq ans, si le Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA) considère que la personne n'est plus en danger dans son pays d'origine, elle se verra retirer son titre de séjour et l'Office des étrangers se chargera de lui remettre un ordre de quitter le territoire. Si le CGRA estime que la personne est toujours en danger, celle-ci recevra donc un droit de séjour illimité au bout de cinq ans. Ce délai sera calculé à partir du moment où la demande a été introduite, et non à partir de quand la demande a été acceptée.

Juridiquement, la décision n'est pas contraire au droit européen ou à la Convention de Genève relative au statut de réfugiés. D'autres Etats le font déjà, dont la France qui limite ce droit de séjour à dix ans. De nombreux acteurs s'inquiètent plutôt de la pertinence d'une telle décision. « *Il y a un double discours du côté du gouvernement : d'une part, on demande avec insistance aux réfugiés de s'intégrer, d'approuver nos "valeurs", de travailler plus rapidement, mais en limitant leur titre de séjour dans le temps, on rend plus difficile cette intégra-*

*tion !* », dénonce Alexis Deswaef, président de la Ligue des droits de l'homme.

Pratiquement, cette décision devrait aussi créer une masse de travail considérable pour le CGRA qui devra donc réévaluer individuellement la situation de tous les réfugiés à la fin de leur séjour légal de cinq ans sur le territoire belge. Pour plusieurs de nos interlocuteurs, il s'agit d'une décision idéologique. « *C'est très symbolique : il s'agit à nouveau d'une communication à l'opinion publique plutôt qu'une mesure dans l'intérêt des principaux concernés* », estime Malou Gay, vice-directrice du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers). ■

## NÉGOCIATIONS

### Grands marchandages

Les vice-Premiers ministres de la suédoise ont passé l'après-midi et la soirée de vendredi à négocier sur trois sujets majeurs : le parcours de réintégration des malades de longue durée ; les tâches et moyens de la police et de la Défense ; et les caisses intelligentes dans l'horeca. A l'heure de boucler cette édition, il n'y avait pas encore d'accord. Les quatre partis du gouvernement fédéral étaient occupés à un grand marchandage où chacun échangeait ses concessions.

# Réfugié : fin du droit de séjour illimité

## ASILE Le conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi Francken

- Le droit de séjour des réfugiés reconnus sera désormais limité à cinq ans en Belgique.
- Rien de contraire au droit européen, mais la mesure freinera l'intégration, déplorent les associations et les experts.

Jusqu'ici, les réfugiés reconnus en Belgique obtenaient un droit de séjour illimité sur notre territoire. Ce vendredi, le conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui, sur proposition du ministre de l'Intérieur Jan Jambon et du secrétaire d'Etat à l'asile et la migration, Theo Francken, tous deux N-VA, transforme ce droit de séjour illimité en un séjour temporaire de cinq ans, à partir de l'introduction de la demande d'asile.

Au bout des cinq ans, le réfugié reconnu se verra remettre un titre de séjour illimité. A moins qu'entre-temps, le Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA) ne considère que la personne n'est plus en danger dans son pays d'origine ou qu'elle a commis des actes répréhensibles en Belgique. La personne se verra dès lors retirer son titre de séjour et l'Office des étrangers se chargera de lui remettre un ordre de quitter le territoire. A noter que cet ordre concernera toute la famille du réfugié reconnu, en ce compris si les membres de la famille en question ne sont arrivés que plus tard et n'ont donc pas encore vécu cinq ans sur le territoire.

Cette mesure n'a priori rien d'illégal et n'est pas contraire au droit européen ni à la Convention de Genève. La directive européenne qui fixe un cadre général com-

mun aux Etats membres, dite « directive qualification », indique que le titre de séjour octroyé à un réfugié reconnu doit être d'au moins trois ans. En France, le statut de réfugié est aussi limité dans le temps : il est de dix ans. L'avant-projet de loi est soumis au Conseil d'Etat pour avis.

**« La mesure précarise le séjour des réfugiés. C'est contre-productif pour l'intégration »**

FRANÇOIS DE SMET, DU CENTRE FÉDÉRAL MIGRATIONS

Passée cette question de légalité, les interlocuteurs que nous avons contactés, dénoncent spontanément une mesure contre-productive et idéologique.

Pour Alexis Deswaef, président de la Ligue des droits de l'homme, c'est le message envoyé qui gêne : « Il y a un double discours du côté du gouvernement : d'une part, on demande avec insistance aux réfugiés de s'intégrer, d'approuver nos "valeurs", de travailler plus rapidement, mais en limitant leur titre de séjour dans le temps, on rend plus difficile cette intégration ! » François De Smet, directeur de Myria, le centre fédéral Migrations, ne dit pas autre chose : « Cela précarise fortement leur séjour, en termes de logement, d'emploi. On se tire une balle dans le pied. C'est totalement contre-productif en termes d'intégration, alors qu'on sait que les réfugiés reconnus constituent une population qui s'intègre bien socioéconomiquement. »

Deuxième objection : la masse de travail considérable que cela va générer pour le CGRA, qui va devoir réévaluer individuellement la situation de tous les réfugiés dans les cinq ans. « On risque de produire un arriéré important, avertit Alexis Deswaef. Il s'agit d'un calcul à très court

terme, dont le gouvernement ne soupçonne pas le prix à payer en termes de moyens. » Le porte-parole du premier ministre, Frédéric Cauderlier, rappelle à ce sujet que les effectifs du CGRA ont déjà été nettement revus à la hausse.

Pour Malou Gay, vice-directrice du Ciré (« Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers »), la conclusion est évidente : « C'est très symbolique : il s'agit à nouveau d'une communication à l'opinion publique plutôt qu'une mesure dans l'intérêt des principaux concernés. »

Alexis Deswaef abonde dans ce sens, et ajoute : « Cela s'intègre dans une politique globale que l'on connaît de la part de M. Francken dont l'objectif est de rendre la Belgique moins attractive. L'idée étant de renvoyer les migrants vers les pays voisins. Or nous sommes dans une surenchère de tous les pays européens qui mène à des situations absurdes, comme ce que l'on voit au Danemark (lire ci-contre). Chaque pays essaie d'en faire le moins possible, et c'est ce message que nous dénonçons : ce n'est pas ça l'esprit de la Convention de Genève. Ce n'est pas ça les valeurs européennes ! »

François De Smet partage ce sentiment : « Pourquoi n'arrive-t-on pas à avoir un discours un peu positif ? On parle ici de personnes reconnues réfugiées, qui viennent de pays en guerre - où probablement les conflits ne vont pas se résoudre rapidement -, à qui la Belgique reconnaît donc le droit d'être protégées et de vivre sur son sol. Et on leur met une épée de Damoclès au-dessus de la tête ! »

Nous avons tenté de joindre le cabinet du secrétaire d'Etat à plusieurs reprises pendant la soirée, pour répondre à ces critiques, sans succès. ■

ELODIE BLOGIE

# négociations

## C'est marché de Noël pour la suédoise

C'est marché de Noël. Les vice-Premiers de la suédoise ont passé l'après-midi et la soirée de vendredi à échanger des concessions, essentiellement dans trois dossiers toujours en rade : le retour des malades de longue durée au travail, l'attribution des tâches respectives de la police et de l'armée, et les nouvelles caisses enregistreuses. Les discussions vont se prolonger la semaine prochaine. L'objectif du Premier ministre est de procéder à une communication « festive » mercredi prochain. D'ici là, le déminage ne s'annonce pas de tout repos. Voici les principaux dossiers en débat, sachant qu'un accord est intervenu vendredi soir pour désigner des médiateurs dans le conflit SNCB (lire page 24).

**1 Le parcours de réintégration des malades.** Le gouvernement souhaite que les malades de plus de 6 mois aptes à reprendre le chemin de l'entreprise fassent l'objet d'un plan de réintégration, établi en concertation entre le convalescent, l'employeur et les médecins (traitant, conseil, et du travail). Patrons et syndicats ont négocié un accord, aux termes duquel les personnes qui refusent le parcours ne subissent pas de sanction. Or, le gouvernement souhaitait une sanction : la réduction de 10 % de l'allocation. Ce point fait l'objet d'un désaccord entre le CD&V d'une part, la N-VA et le VLD d'autre part. En outre, le gouvernement estime que l'accord négocié entre patrons et syndicats dépasse de très loin le cadre budgétaire qui était fixé.

**2 Les tâches et moyens de la police et de la Défense.** Ce n'est pas le moins complexe des dossiers que le gouvernement a à trancher. L'armée attend son « plan stratégique » depuis Pâques, et le retard commence à friser l'année car, même en cas d'accord ce vendredi, les détails d'un accord entier

ne seront connus que fin février, voire mars 2016. Titulaire du dossier, la N-VA est prête à négocier l'ambition de l'armée du futur, mais elle s'est fixé un seuil minimal en dessous duquel elle se refusera à tout accord global. Tactiquement, Steven Vandeput refuse de dévoiler son jeu, mais on peut penser qu'il refusera tout accord où l'armée belge ne serait pas financée en accord avec la moyenne des pays non atomiques de l'Otan, soit 1,35 % du PIB, pensions militaires incluses. En cas d'accord, quatre chiffres sont attendus : le nombre de militaires de l'armée de demain, le budget de la Défense à l'horizon 2019-2030, mais aussi le nombre approximatif de chasseurs bombardiers qu'il faudrait acheter (40 ?) pour remplacer la capacité actuelle de F-16, et le nombre de frégates – probablement deux – que la Marine doit commander à l'horizon 2018. Ces deux derniers points de négociation ont un impact budgétaire non négligeable : ils pèsent de cinq à six milliards, à financer en une décennie. Ce dossier est lié à celui des tâches de la police. Ainsi, des missions pourraient être privatisées (comme le recours aux chiens détecteurs d'explosifs) et des services pourraient être réduits, comme la police montée, relevait *La Libre*.

**3 Caisse intelligente.** C'est un autre dossier épineux. L'arrêt du Conseil d'Etat rendu à la mi-octobre a compliqué la tâche du gouvernement. Il annulait la loi instaurant les caisses intelligentes dans le secteur de l'horeca. Ce qui motivait cette annulation, c'est le critère pour décider à qui s'imposait l'obligation d'installer une « black box » (10 % de chiffre d'affaires réalisés lors de la vente de nourriture) et le pouvoir d'appréciation confié par circulaire (et non par arrêté royal) aux inspecteurs du fisc. Depuis lors, la majorité suédoise cherche une parade juridique à cet arrêt. Deux thèses s'aff-

frontent. La N-VA préconise de créer des catégories pour lesquelles la caisse s'imposerait (hôtels, restaurants, etc.) ou pas (buvettes de clubs de foot, cafétérias ne servant que des friandises préemballées, etc.). Le MR, lui, suggère de maintenir le seuil des 10 %, mais de mieux définir le terme de « repas ». Les négociateurs devront sans doute s'entendre sur une période de tolérance, voire un report de l'entrée en vigueur de la « black box » car, pour l'heure, le secteur doit s'être mis en conformité avec la future loi pour le 1<sup>er</sup> janvier. Et cela alors que la période des fêtes bat son plein et que les fournisseurs de caisses intelligentes semblent en rupture de stock. ■

B.Dy, A.L., P.Lt

### DANEMARK

#### Confisquer les bijoux des migrants pour financer leur accueil

Le gouvernement danois a défendu vendredi un projet controversé qui vise à confisquer bijoux et autres effets de valeur aux migrants pour financer leur accueil. Une mesure qualifiée par ses opposants de dérive « autoritaire » rappelant la spoliation des Juifs et décriée dans la presse étrangère. Le projet, qui sera débattu au parlement en janvier, prévoit d'autoriser la fouille des bagages des migrants et de confisquer tout objet de valeur ou argent liquide au-delà de 3.000 couronnes danoises (400 euros environ). Les bijoux auxquels leurs propriétaires manifestent un attachement particulier, comme les alliances, mais aussi les téléphones portables, ne sont pas concernés par cette mesure. Le Danemark a vu arriver plus de 13.000 demandeurs d'asile entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 octobre. (AFP)